

[CCTP N° 02_POLMAR_Nord_Fournitures]

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Objet du marché

Fourniture d'équipements, d'outillages et de fournitures diverses dans le cadre d'une lutte contre une pollution marine sur le littoral de la zone de défense et de sécurité Nord

- **Lot 07** : Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle
- **Lot 08** : Fourniture et livraison de petits outillages
- **Lot 09** : Fourniture et livraison d'absorbants
- **Lot 10** : Fourniture et livraison de filets
- **Lot 11** : Fourniture et livraison de dispositifs de protection au sol, réservoirs, citernes et bacs de rétention
- **Lot 12** : Fourniture et livraison de nourriture pour oiseaux

Remise des offres

Date limite de réception : 05/05/2026 à 16h00

Le présent CCTP comporte 0 annexe.

Table des matières

Préambule.....	3
Article 1 – Objet – Dispositions générales.....	4
Article 2 – Description des lots.....	4
2.1. Lot 07 – Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle.....	4
2.2. Lot 08 – Fourniture et livraison de petits outillages.....	5
2.3. Lot 09 – Fourniture et livraison d'absorbants.....	6
2.4. Lot 10 – Fourniture et livraison de filets.....	7
2.5. Lot 11 – Fourniture et livraison de dispositifs de protection au sol, réservoirs, citernes et bacs de rétention.....	8
2-6. Lot 12 – Fourniture et livraison de nourriture pour oiseaux.....	10

Préambule

Dans la suite du présent document le terme :

- « marché » désigne un « accord-cadre à bons de commande »
- « CCAG » désigne le Cahier des Clauses Administratives Générales relatif aux Fournitures Courantes et Services (FCS)
- « prestation » désigne une opération spécifique
- « lot » désigne un ensemble cohérent de prestations
- « l'acheteur » désigne
 - un préfet de département en l'absence de coordination zonale
 - le préfet de zone de défense en cas de délégation à des fins de coordination
 - tout représentant de l'acheteur (RA) ayant reçu délégation pour agir de la part de l'une ou l'autre de ces autorités

Les dispositions spécifiques POLMAR prévues dans les dispositifs ORSEC sont mises en œuvre en cas de pollution maritime accidentelle par hydrocarbures (ou autre produit chimique). Elles permettent la mobilisation et la coordination de moyens de lutte :

- la disposition spécifique POLMAR-Mer relève des préfets maritimes et a trait aux interventions en mer ;
- la disposition spécifique POLMAR-Terre est applicable sur la frange côtière et relève des préfets de département.

À la suite d'une pollution majeure du littoral, les opérations de lutte démarrent très rapidement, une fois les opérations de secours achevées. Elles sont assurées dans les premières heures par des moyens humains et matériels issus des services de l'État, des collectivités territoriales, des formations militaires de la sécurité civile, des associations désignées par le DO (Directeur des Opérations), d'intervenants privés dont les entreprises attributaires de marchés. Les premières interventions peuvent être mises en place grâce aux centres de stockage POLMAR-Terre qui stockent et entretiennent des matériels spécialisés, mobilisables par le Préfet de zone de défense et de sécurité.

Les opérations de lutte à terre sont dirigées par le Préfet de département, lequel met en place une structure de commandement pyramidale reposant sur un COD (centre opérationnel départemental) situé en préfecture, un ou plusieurs PCO (poste de commandement opérationnel), généralement situés en sous-préfecture, et, le cas échéant, un ou plusieurs PC de chantiers. Le Préfet de zone est chargé de la gestion de l'interface Terre/Mer et de la coordination des actions en cas de pollution touchant plusieurs départements.

En fonction de l'importance de la pollution, le littoral est découpé en secteurs dirigés chacun par un poste de commandement de chantiers (PC de chantiers) ayant en charge l'organisation et l'encadrement des différents chantiers. Chaque chantier correspond souvent à un site donné (une plage, un port...) ou une portion de site.

Le Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) est l'expert scientifique en termes de reconnaissance, de recommandations sur la mise en œuvre de techniques et de matériel de dépollution adaptés, de définition des secteurs à nettoyer, de l'organisation et du suivi de chantier, de conseil sur la prise en compte de la sensibilité environnementale du milieu. Les titulaires des marchés sont donc susceptibles d'être en lien étroit avec le Cedre.

Dans ce cadre, et pour des pollutions majeures, il est nécessaire de faire appel à des entreprises privées spécialisées pour prendre le relais, sur le long terme, des actions immédiatement engagées.

L'instruction du Premier Ministre du 19 juillet 2022 relative à la lutte contre la pollution du milieu marin, recommande de procéder à l'anticipation des contrats publics pour le recours aux entreprises privées.

Article 1 – Objet – Dispositions générales

Le présent CCTP décrit les spécifications techniques minimales attendues pour chaque lot.
Le marché est multi-attributaires. Pour chaque lot il sera retenu, dans la mesure du possible, 3 titulaires.

Article 2 – Description des lots

2.1. Lot 07 – Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle, objet du présent marché, sont destinés à équiper du personnel intervenant sur une pollution par hydrocarbures (ou autre pollution chimique) dans le milieu naturel ou en zone portuaire, pour du ramassage manuel d'hydrocarbures (ou autre pollution chimique) et d'éléments pollués (macrodéchets, algues...) sur le littoral.

Ces équipements ont pour but de protéger les intervenants en leur évitant tout contact avec la pollution. Ils devront être résistants (en particulier aux hydrocarbures), suffisamment confortables et pratiques dans leur utilisation.

L'ensemble des fournitures devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les caractéristiques techniques et niveaux de qualité minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la fourniture d'équipements présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

COMMANDE

Le titulaire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur des interlocuteurs joignables et à l'informer de tout changement relatif à ces interlocuteurs.

Le site de livraison sera précisé à la commande.

Les caractéristiques de l'équipement livré (nature, taille, pointure...) devront apparaître clairement sur l'emballage.

PRIX

Les prix sont hors taxes (HT).

N° de prix	Désignation
07.1	Combinaison jetable en matériau étanche aux particules et liquides dangereux, non tissé. Fermeture à glissière avec rabat. Cagoule avec élastique de serrage. Élastiques de serrage à la taille, aux poignées et aux chevilles ; Protection de classe III pour l'étanchéité de type 5 (particules solides) et de type 6 (éclaboussures de liquides). NF EN ISO 13688
07.2	Ensemble de pluie en support polyester enduit semi-polyuréthane comportant veste à capuche fixe et pantalon avec cordon de serrage à la taille. Haut degré d'étanchéité à la pluie. Norme EN 343 : 2019
07.3	Paire de bottes de sécurité anti-glissement et coquées, résistant aux hydrocarbures. EN ISO 20345 : 2022 FO
07.4	Paire de gants ultranitril à manchette de longueur supérieure à 30 cm résistants aux hydrocarbures. Bonne protection contre les risques mécaniques. NF EN ISO 374-1 / NF EN 388
07.5	Gants usage unique en nitrile ambidextre (prise d'échantillons). NF EN 374
07.6	Casque de chantier aéré en polyéthylène haute densité. Coiffe 6 points en polyéthylène basse densité. Réglable (de 2 en 2 mm au minimum) Garniture frontale, bande anti-transpiration et jugulaire. Norme NF EN 397 : 2012 +A1 : 2012
07.7	Bouchons anti-bruit SNR 36db Minimum. Mousse polyuréthane. Forme conique, adaptation à la forme du conduit auditif. Norme EN 352-2
07.8	Casque anti-bruit , coques en ABS, protection SNR 25 db. Norme EN 352-3.
07.9	Paire de lunette-masque de protection à ventilation avec écran incolore panoramique anti-buée et anti-rayures utilisable avec des lunettes correctrices et munies de fixations par bandes réglables. Les lunettes doivent assurer une protection totale contre les poussières, être étanche aux liquides et assurer

N° de prix	Désignation
	une protection contre les gaz. Norme DIN EN 166 : 2001 FT – EN 170 oculaires 2C – 1,2 1 FT
07.10	Demi-masques filtrants de classe FFP1 à coque. Protection contre les particules solides grossières sans toxicité spécifique et les brouillards dont la phase liquide est l'eau ou l'huile : Norme NF EN 149+A1-FFP1D NR
07.11	Demi-masques filtrants de classe FFP2 . Protection contre les aérosols solides et/ou liquides indiqués comme dangereux ou irritants, ainsi que contre les poussières toxiques, fumées et brouillards dont la phase liquide est l'eau ou l'huile. Norme NF EN 149+A1-FFP2D NR
07.12	Demi-masques filtrants de classe FFP3 . Protection contre les aérosols solides et/ou liquides toxiques et contre toutes les poussières, fumées et brouillards dont la phase liquide est l'eau ou l'huile. Norme NF EN 405 + A1 NR
07.13	Demi-masque filtrant classe A1-P2 . Protection contre les poussières, les gaz et vapeurs organiques. Norme NF EN 405+A1
07.14	Demi-masque filtrant A2-P3 . Protection contre les poussières, les gaz et vapeurs organiques. Norme NF EN 405+A1
07.15	Gilet de sauvetage 70 newtons minimum. VFI à flottabilité fixe avec sous-cutale. Forme boléro. Bandes réfléchissantes et sifflet. Norme EN ISO 12402-5

2.2. Lot 08 – Fourniture et livraison de petits outillages

Les équipements de ramassage, objet du présent marché, sont destinés à équiper du personnel intervenant sur une pollution par hydrocarbures (ou autre pollution chimique) dans le milieu naturel ou en zone portuaire, pour du ramassage manuel sur le littoral ou pour permettre de tailler ou faucher de la végétation polluée en rive, en haut de plage ou dans des marais.

Ces équipements seront utilisés pour la collecte du polluant échoué sur le littoral. Ils doivent être résistants, en particulier aux hydrocarbures, et bien adaptés à la conduite de chantiers de récupération, notamment du point de vue ergonomique et résistance mécanique.

L'ensemble des fournitures devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les niveaux de qualité minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la fourniture d'équipements présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

COMMANDE

Le titulaire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur des interlocuteurs joignables et à l'informer de tout changement relatif à ces interlocuteurs.

Le site de livraison sera précisé à la commande.

Les caractéristiques de l'équipement livré devront apparaître clairement sur l'emballage.

PRIX

Les prix sont hors taxes (HT).

N° de prix	Désignation
08.1	Pelle ronde col de cygne 27 cm en acier forgé et trempé, manche en bois (dimensions minimum : 1100 x 40 mm). Produit certifié PEFC ou équivalent - Normes UE
08.2	Pelle de jardinage à main , en acier, entre 25 et 35 cm de longueur. Normes UE
08.3	Fourche 5 dents en acier forgé et trempé avec manche en bois (dimension minimum : 1 300 mm) : frêne, bois dur, fibres droites, sans nœud - Produit certifié PEFC ou équivalent - Normes UE
08.4	Fourche à cailloux 9 doigts à douille 35 mm en acier forgé et trempé avec manche en bois (dimensions minimum : 1300 x 40 mm) : frêne, bois dur, fibres droites, sans nœud - Produit certifié PEFC ou équivalent - Normes UE
08.5	Râteau 14 dents en acier forgé et trempé avec manche en bois (dimensions minimum 1300 x 28 mm), largeur 40 cm. Produit certifié PEFC ou équivalent - Normes UE

N° de prix	Désignation
08.6	Sécateur à main de jardinier
08.7	Faucille pour faucher les plantes
08.8	Cisaille à gazon
08.9	Cisaille à haie manuelle : longueur > 50 cm
08.10	Débroussailluse thermique à dos, à lame
08.11	Taille haie thermique
08.12	Raclette bois, type « à enrobé », avec manche. Dimensions minimum de la raclette : 75 x 15 x 500 mm. Longueur de manche minimum : 1 300 mm. Produit certifié PEFCou équivalent - Normes UE
08.13	Seau « de maçon » en PEHD. Volume de 10 à 13 litres, avec oreilles renforcées, anse en acier galvanisé (Ø 6,3 mm), robuste et capable de supporter des charges lourdes, résistant aux hydrocarbures. Normes UE
08.14	Truelle langue de chat, lame en acier et manche en bois, longueur minimum 140 mm. Produit certifié PEFC ou équivalent - Normes UE
08.15	Truelle de maçon ronde. Lame en acier de longueur entre 180 et 220 mm, manche en bois. Produit certifié PEFC ou équivalent - Normes UE
08.16	Brouette métallique. 90 litres, épaisseur de la tôle 0,9 mm minimum. Roue increvable diamètre 380 mm minimum. Livrée montée. Charge utile 150 kg. Normes UE
08.17	Poubelle en PEHD. 80 litres avec poignées intégrées et couvercle, robuste et capable de supporter des charges lourdes, résistante aux hydrocarbures. Normes UE
08.18	Sacs poubelle 100 litres par lot de 10. A usage lourd. Épaisseur 55 microns minimum. Normes UE
08.19	Ruban de balisage en polyéthylène : Couleurs rouge et blanc. Bobine de 100 m x 50 mm de large. Épaisseur 30 microns minimum. Normes UE
08.20	Piquets lanterne acier. 1 200 mm de hauteur et de diamètre 140 mm. Embout de sécurité. Normes UE
08.21	Épuisette, manche en aluminium, télescopique et renforcé, longueur pouvant aller jusqu'à 5 m minimum ; taille du cadre : 50 x 50 cm minimum ; filet avec mailles de taille inférieure ou égale à 6 mm. Normes UE
08.22	Pâte de lavage des mains, spéciale mécanique et ateliers, pour salissures très fortes, sans solvant, composants origine naturelle, bonne compatibilité dermatologique. Pot de 500 ml. Normes UE
08.23	Big-bags (par lot de 10). Etanches, à ouverture totale et fond plat (sans goulotte de vidange), avec sache de protection interne et fermeture sous forme de lien. Disposant de 4 points de levage, charge maxi 2 000 kg, coefficient de sécurité 5/1, capacité 1 m³. Norme NF EN ISO 21898
08.24	Bouts d'amarrage en polyester, 3 torons - Diamètre 10 mm. Normes UE
08.25	Bouts d'amarrage en polyester, 3 torons - Diamètre 15 mm. Normes UE
08.26	Bouts d'amarrage en polyester, 3 torons - Diamètre 20 mm. Normes UE
08.27	Bouts d'amarrage en polyester, 3 torons - Diamètre 25 mm. Normes UE

2.3. Lot 09 – Fourniture et livraison d'absorbants

Les absorbants pour hydrocarbures, objet du présent marché, sont destinés à équiper du personnel intervenant sur une pollution par hydrocarbures (ou autre pollution chimique) dans le milieu naturel ou en zone portuaire, pour de la récupération d'hydrocarbures.

Les absorbants seront principalement utilisés sur le littoral, dans différents contextes :

- récupération d'hydrocarbures flottants, en bordure d'eau ;
- récupération par filtration d'hydrocarbures présents dans la colonne d'eau, sous forme particulaire ;
- récupération d'hydrocarbures présents sur le sol.

Ils doivent être hydrophobes (et non tous liquides).

L'ensemble des absorbants devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les niveaux de qualité minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la fourniture d'équipements présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

COMMANDE

Le titulaire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur des interlocuteurs joignables et à l'informer de tout changement relatif à ces interlocuteurs.

Le site de livraison sera précisé à la commande.

Les caractéristiques de l'équipement livré devront apparaître clairement sur l'emballage.

PRIX

Les prix sont hors taxes (HT).

N° de prix	Désignation
09.1	Absorbants sous forme de spaghettis en polypropylène, conditionnés en carton de 10 kg. Absorbants flottants hydrophobes de type A pour hydrocarbures selon la norme NFT 90-360 . Pouvoir absorbant en poids supérieur à 5 selon la norme NFT 90-361
09.2	Absorbants en feuille de 40x50 cm ± 5 cm , en polypropylène, conditionnés en carton de 100 feuilles. Absorbants flottants hydrophobes de type B pour hydrocarbures selon la norme NFT 90-360 . Pouvoir absorbant en poids supérieur à 5 selon la norme NFT 90-361
09.3	Absorbants en rouleau prédécoupé , en polypropylène. Absorbants flottants hydrophobes de type C pour hydrocarbures selon la norme NFT 90-360 . Pouvoir absorbant en poids supérieur à 5 selon la norme NFT 90-361
09.4	Barrages absorbants en polypropylène et équipés d'un système de fixation à chaque extrémité, conditionnés en sacs. Absorbants flottants hydrophobes de type E pour hydrocarbures selon la norme NFT 90-360 . Pouvoir absorbant en poids supérieur à 10 selon la norme NFT 90-361
09.5	Barrages absorbants équipés d'une jupe lestée . Absorbants en polypropylène avec une jupe d'une hauteur de 20 à 30 cm, et équipés d'un système de fixation à chaque extrémité. Absorbants flottants hydrophobes de type E pour hydrocarbures selon la norme NFT 90-360 . Pouvoir absorbant en poids supérieur à 10 selon la norme NFT 90-361

2.4. Lot 10 – Fourniture et livraison de filets

Les filets, objets du présent marché, sont destinés à équiper du personnel intervenant sur une pollution par hydrocarbures (ou autre pollution chimique) dans le milieu naturel ou en zone portuaire, pour de la récupération d'hydrocarbures ou de la protection de zones sensibles.

Les filets seront principalement utilisés sur le littoral, dans différents contextes :

- filets ancrés dans le sable et balayant la surface de l'eau (dispositif de filets « serpillières ») ;
- filets servant à la conception de dispositifs de filtration.

L'ensemble des filets devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les niveaux de qualités minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la fourniture d'équipements présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

COMMANDE

Le titulaire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur des interlocuteurs joignables et à l'informer de tout changement relatif à ces interlocuteurs.

Le site de livraison sera précisé à la commande.

Les caractéristiques de l'équipement livré devront apparaître clairement sur l'emballage.

PRIX

Les prix sont hors taxes (HT).

N° de prix	Désignation
10.1	Filets en PEHD. Bandelette tricotée type Raschel simple nappe, mailles maximum 5 mm x 3 mm, poids minimum de 30 g/m². Norme UE
10.2	Filets en PEHD. Bandelette tricotée type Raschel simple nappe, mailles maximum 5 mm x 3 mm, poids minimum de 50 g/m². Norme UE

2.5. Lot 11 – Fourniture et livraison de dispositifs de protection au sol, réservoirs, citernes et bacs de rétention

I. Dispositifs de protection au sol : Géotextile – Polyane – Tapis - Géogrille

Les films de protection en polyéthylène, les feutres géotextiles ainsi que les tapis d'accès temporaire, objets du présent marché, sont destinés à équiper du personnel intervenant sur une pollution par hydrocarbures (ou autre pollution chimique) dans le milieu naturel ou en zone portuaire, lors de la mise en œuvre de voies de circulation temporaires, de sites d'entrepôts primaires de déchets, de zones de dépose de matériels souillés ou d'aménagement de zones de récupération d'effluents de lavage en pied d'ouvrage.

Les films en polyéthylène ainsi que les feutres géotextiles ont pour but de limiter la contamination du sol par les hydrocarbures. Les tapis ont pour objectif le renforcement et la protection de surfaces au sol afin de faciliter temporairement le passage de personnels et de véhicules tout en protégeant le sol.

L'ensemble des fournitures devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les niveaux de qualités minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la fourniture d'équipements présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

COMMANDE

Le titulaire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur des interlocuteurs joignables et à l'informer de tout changement relatif à ces interlocuteurs.

Le site de livraison sera précisé à la commande.

Les caractéristiques de l'équipement livré devront apparaître clairement sur l'emballage.

PRIX

Les prix sont hors taxes (HT).

N° de prix	Désignation
11.1	Géotextiles de séparation/filtration. Toile géotextile en polypropylène non tissée. Résistance à la traction > 8 Kn/m Conditionné en rouleau de dimensions : 2 x 50 m.
11.2	Films de protection étanche en polyéthylène basse densité. Conditionné en rouleau de dimensions : 3 x 50 m
11.3	Tapis / piste d'accès. Pour piétons et engins de travaux. En matériau synthétique tissé et ancrages au sol associés. Poids < 2 kg/m². Conditionné en rouleau de 25 ± 5 m .
11.4	Géogrille de renforcement de sol. En matériau synthétique polyester. Maille de 25 X 25mm. Résistance à la traction entre 20 et 40 kN/m. Conditionné en rouleau de 100 m.

II. Réservoirs – Citernes- Bacs de rétention

Selon leurs caractéristiques techniques, les réservoirs et citernes peuvent être destinés à recevoir les mélanges d'eau et d'hydrocarbures (ou autre produit chimique) récupérés par pompage et/ou de l'eau de mer propre qui servira aux opérations de nettoyage de surfaces dures.

L'ensemble des fournitures devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les niveaux de qualités minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la fourniture d'équipements présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

COMMANDE

Le titulaire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur des interlocuteurs joignables et à l'informer de tout changement relatif à ces interlocuteurs.

Le site de livraison sera précisé à la commande.

Les caractéristiques de l'équipement livré devront apparaître clairement sur l'emballage.

PRIX

Les prix sont hors taxes (HT).

N° de prix	Désignation
11.5	Bac souple ouvert auto-montant pour stockage et décantation d'eau polluée par hydrocarbures – Capacité 10 m³ et 20 m³ : Description : Un bac de stockage doit permettre au mélange eau-hydrocarbure de décanter. Puis l'eau doit pouvoir être vidangée en partie basse, afin de ne garder dans le bac qu'un produit liquide très concentré en hydrocarbure. Le bac de stockage autoportant est un réservoir souple constitué d'une poche en tissu enduit, terminée par un tore gonflable. Le bac doit être équipé d'une protection étanche en couverture, contre les intempéries. Il doit rester horizontal malgré une pente du terrain d'assise de 2,5 %. Les bacs, toutes vannes fermées, sont rigoureusement étanches, tant en partie basse qu'en partie haute. Le bac doit reprendre les efforts dans le cas d'un chargement liquide complet, sur terrain horizontal et sur terrain dont l'obliquité a été définie précédemment. Le bac doit être équipé d'une vanne à boisseau sphérique 1/4 de tour, en partie basse de la bâche qui permettra la vidange complète du réservoir. Les matériaux constitutifs doivent présenter les qualités suivantes : ○ résistance hydrostatique (bac rempli d'eau), ○ résistance aux hydrocarbures, ceux-ci pouvant être réchauffés à des températures de l'ordre de 60°C, ○ résistance à l'eau chaude sous pression (100°C - 150 bars) Normes NF EN ISO 1421, NF EN ISO 2411 et NF EN 1876-2
11.6	Bac souple avec armatures pour stockage d'hydrocarbures. Capacité 5 m³ et 10 m³ Description : Un bac de stockage doit permettre au mélange eau-hydrocarbure de décanter. Puis l'eau doit pouvoir être vidanger en partie basse, afin de ne garder dans le bac qu'un produit liquide très concentré en hydrocarbure. Le bac de stockage souple avec armature est constitué principalement d'une armature métallique recouverte d'une bâche souple. Le bac doit être équipé d'une protection étanche en couverture, contre les intempéries. Il est démontable. L'armature métallique doit être démontable en éléments de longueur maximum de 2,50 mètres. Il doit rester horizontal malgré une pente du terrain d'assise de 2,5 % . Le bac doit être équipé d'une vanne à boisseau sphérique 1/4 de tour, en partie basse de la bâche qui permettra la vidange complète du réservoir. Le montage-démontage de l'armature du système de transit et des systèmes de régulation ne doit

N° de prix	Désignation
	nécessiter aucune boulonnerie, ni aucun matériel spécial et doit pouvoir être réalisable par un non-spécialiste. Le bac reprend les efforts dans le cas d'un chargement liquide complet, sur terrain horizontal et sur terrain dont l'obliquité a été définie précédemment. Les matériaux constitutifs doivent présenter les qualités suivantes : ○ résistance hydrostatique (bac rempli d'eau), ○ résistance aux hydrocarbures, ceux-ci pouvant être réchauffés à des températures de l'ordre de 60°C, ○ résistance à l'eau chaude sous pression (100°C - 150 bars). Normes NF EN ISO 1421, NF EN ISO 2411 et NF EN 1876-2
11.7	Citerne souple fermée auto-portante pour stockage d'eau claire non potable <u>Description :</u> Les citernes souples fermées permettent de créer des réserves d'eau pour faire fonctionner certains matériels anti-pollution, tels que les nettoyeurs haute pression. ○ Capacité 3 m³, 10 m³ et 20 m³ ○ PVC (1300 g/m² minimum) ○ Bonne résistance mécanique et UV ○ 1 évent soudé avec bouchon à vis ○ 1 vanne DN 100 avec raccord 1/2 symétriques ○ 4 coins renforcés ○ 1 tapis de sol Normes NF EN ISO 1421, NF EN ISO 2411 et NF EN 1876-2
11.8	Cuve en polyéthylène d'une contenance de 1000 litres sur une palette pour stockage de produit dangereux (homologuée UN/ADR) Cerclée d'une armature métallique galvanisée. Équipée d'une vanne de vidange (S100x8 - DN80) et d'un orifice bouchonné pour le remplissage. Norme UN 31 HA1/Y/D/BAM.
11.9	Bac de rétention souple ; hauteur de bac : 25 cm min - Capacité 500 l, 1 000 l, 24 000 l <u>Description :</u> Les bacs de rétention souples permettent le stockage d'outils ou d'équipements pollués, ainsi que la réalisation de sas de dépollutions pour les agents ou les engins... ○ Bac pliable et souple en PE enduit PVC (900 g/m² minimum), ○ Maintiens des parois par des équerres en aluminium, ○ complètement étanche, ○ résistant aux hydrocarbures, Normes NF EN ISO 1421, NF EN ISO 2411 et NF EN 1876-2

2-6. Lot 12 – Fourniture et livraison de nourriture pour oiseaux

La nourriture pour oiseaux, objet du présent marché, est destinée à équiper les centres de prise en charge d'oiseaux marins souillés par des hydrocarbures (ou autre pollution chimique) dans un contexte de pollution marine.

L'ensemble de la nourriture devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les niveaux de qualités minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la fourniture d'équipements présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre. Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

COMMANDE

Le titulaire s'engage à mettre à disposition de l'acheteur des interlocuteurs joignables et à l'informer de tout changement relatif à ces interlocuteurs.

Le site de livraison sera précisé à la commande.

Les caractéristiques de l'équipement livré devront apparaître clairement sur l'emballage.

PRIX

Les prix sont hors taxes (HT).

N° de prix	Désignation
12.1	Poissons surgelés, entiers : - Sprats ou anchois ou sardines ou truitelles. Taille des poissons comprise entre 10 et 14 cm ; - Maquereaux ou tacauds. Taille des poissons comprise entre 20 et 30 cm ; - Eperlans. Taille des poissons comprise entre 5 et 10 cm ; - Harengs
12.2	Bouillie de poissons, fabriquée à partir de poissons frais ou surgelés
12.3	Aliments déshydratés sous forme de granulés